

Sommaire

1 > Objet du document	2
2 > Plan d'Organisation et d'Intervention en cas de Pollution Accidentelle	3
2.1 > Sources de PA et produits potentiellement dangereux	3
2.2 > Organisation du POIPA	4
3 > Prévenir	5
3.1 > Prendre les précautions nécessaires pour réduire les risques environnementaux	5
3.2 > Sensibiliser le personnel	6
4 > Contrôler	7
4.1 > S'assurer de la bonne mise en œuvre des précautions	7
4.2 > Détecter les accidents	7
4.3 > Confiner la pollution et évaluer son ampleur	7
5 > Alerter	9
5.1 > Prévenir l'ensemble des organismes concernés	9
6 > Réparer	10
6.1 > Mettre en œuvre les actions curatives d'urgence	10
7 > Analyser et ouvrir des actions	11
7.1 > Déterminer les dysfonctionnements à l'origine de l'accident	11
7.2 > Actions	11

1 > Objet du document

Préambule

Dans le cadre des travaux de valorisation des Viviers de Savanna PHASE 2, il a été réalisé un Plan d'Organisation et d'Intervention en cas de Pollution Accidentelle : **POIPA**

Ce document est donné ici à titre indicatif pour la demande d'autorisation de travaux. Il devra et fera l'objet d'une mise à jour en phase de préparation de chantier par l'équipe de travaux.

Objet

Ce document vise à présenter les mesures que l'entreprise met en œuvre en cas de pollution accidentelle, ainsi que de préciser toutes les mesures de prévention mises en place sur le chantier afin d'éviter tout risque de pollution et de faire en sorte que ce type d'incident ne se produise pas.

Introduction

Tout chantier de construction génère des nuisances sur l'environnement proche.

L'enjeu d'un chantier respectueux de l'environnement est de limiter ses impacts au bénéfice de l'environnement, les riverains et des ouvriers.

Dans le cadre de cette opération le Groupement d'entreprises doit prendre en compte la forte vulnérabilité de la nappe et les temps de transfert rapides qui impliquent une forte réactivité en cas de pollution.

2> Plan d'Organisation et d'Intervention en cas de Pollution Accidentelle

2.1> Sources de PA et produits potentiellement dangereux

Sources de PA

Diverses sources de pollutions accidentelles sont présentes sur site, telles que :

- L'utilisation d'engins et matériels de terrassement ou autres lors de la préparation des pistes et plateformes de travail et les travaux de fondations des plots. Exemple de pollution : fuite de fuel, d'huile ou de liquide de refroidissement, renversement de fûts, ...
- L'approvisionnement des engins en carburant et entretien en milieu terrestre, ou milieu proche de la nappe,
- La manipulation de produits polluants (stockage, déstockage et utilisation) en milieu terrestre, ou milieu proche de l'eau,
- La livraison de produits par les pistes de chantier : renversement d'un camion transportant des fûts d'huile, graisse, renversement du camion-citerne transportant les hydrocarbures,
- La circulation des véhicules ou travaux sur les pistes de chantier : percement du carter ou réservoir, rupture de durite ou flexible,

Cette liste sera complétée par les procédures d'exécution en phase travaux ou des analyses environnementales décrivant les impacts recensés en fonction des mesures appliquées par le service travaux.

Produits potentiellement dangereux

Les produits (hors béton) susceptibles d'être dangereux seront de types hydrocarbures (gasoil, autre carburant), ou huiles (de moteur, hydraulique, de vidange, etc.), batterie usagées, liquide de refroidissement, adjuvants, produits d'étanchéité, de revêtement, terres souillées et produits absorbants (kit anti-pollution).

Dans le tableau ci-dessous est répertorié une liste, non-exhaustive, et évolutive, des produits de base, considérés comme dangereux, et susceptibles d'être utilisés régulièrement lors de nos travaux. Cette liste sera complétée au fur et à mesure de la phase de préparation et d'exécution du chantier. Les fiches de données sécurité sont présentes sur le chantier.

Type de produit	Marque/Désignation	Quantité maximale potentielle stockée sur site
Gasoil non-routier	Total	3 000 litres
AdBlue	Total Lubrifiants	50 litres
Essence	Total	50 litres
Huile moteur	Total lubrifiants	50 litres
Liquide de refroidissement	Holt	50 litres
Fluo TP	Soppec	20 litres

Le GNR correspond au stockage pour le ravitaillement des engins sur le chantier.

2.2>Organisation du POIPA

Déclenchement

Le POIPA s'articule en 6 phases destinées à maîtriser et limiter au maximum les incidents environnementaux susceptibles de se produire et en faire un retour d'expérience :

- 1- **Prévenir** - Prendre les précautions nécessaires pour réduire les risques environnementaux,
 - Sensibiliser le personnel.
- 2- **Contrôler** - S'assurer de la bonne mise en œuvre des précautions,
 - Détecter les accidents,
 - Confiner la pollution et évaluer son ampleur.
- 3- **Alerter** Si un accident se produit (**pollution accidentelle = PA**) :
 - Prévenir l'ensemble des organismes concernés (MOA, MOE, Pompiers, DEAL...).
- 4- **Réparer** - Mettre en œuvre les actions curatives d'urgence adaptées à la situation suivant la fiche de consigne en cas de pollution accidentelle
- 5- **Analyser** - Déterminer les dysfonctionnements à l'origine de l'accident, les réactions des intervenants et les améliorations à apporter à chacune des 4 étapes précédentes.
- 6- **Ouvrir une fiche d'accident** - A l'issue de l'accident, réaliser une fiche de non-conformité,
 - Cette fiche sera établie par le responsable environnement et distribuée aux responsables chantier, puis au MOE.

3> Prévenir

3.1> Prendre les précautions nécessaires pour réduire les risques environnementaux

Moyens de prévention

Le chantier s'organise de manière à identifier tous les risques de pollution et d'accident et de mettre en place les moyens et procédés permettant d'éviter tout incident.

À ce titre, les engins et le matériel utilisés sont révisés et vérifiés avant d'entrer sur le chantier puis régulièrement au cours du chantier (cf. PAE/PGED).

Des kits anti-pollution et du produits absorbants sont présents dans les engins et au niveau des installations de chantier.

Les installations de chantier et notamment les zones de stationnement des engins et de stockage des produits polluants sont confinées et éloignées des eaux / du milieu.

Les tâches sensibles ou à risques font l'objet de procédures d'exécution spécifiques prenant en compte ces risques.

Par ailleurs, il est préféré pour toute opération de bétonnage, que cette dernière se fasse hors d'eau : cas ici d'une méthodologie privilégiée de PREFABRICATION des ouvrages hors site ou zone exposée !

Mesures de propreté

Le chantier est maintenu propre par un nettoyage quotidien des pistes et des installations, à chaque fin de poste. Les outils ou déchets sont protégés et placés à l'abri des intempéries.

De plus, un arrosage régulier des pistes est réalisé dans l'objectif d'empêcher l'envol des poussières.

Tri des déchets

Les déchets sont triés et traités par type pour faciliter le tri. Dans un second temps, les déchets sont évacués dans la filière adaptée. Conformément au PAE/PGED : « **Les zones de gestion des déchets sont matérialisées dans le Plan d'Installation de Chantier (P.I.C), avec des bennes dédiées prévues à cet effet (panneautage)** »

Une attention particulière est apportée à la maîtrise des éventuelles matières plastiques (type contenant pour encas, emballage, etc.), de papier, ainsi que de matériel ou déchet léger (carton, géotextile, polyane, etc.) afin d'éviter tout risque de propagation et d'ingestion par les animaux.

Une sensibilisation du personnel de l'entreprise mais aussi des sous-traitants et fournisseurs est faite afin de se prémunir de tous risques de pollution.

Stockage, entretien et ravitaillement des engins

Le stockage, l'entretien et le ravitaillement quotidien des machines est réalisé :

- **Systématiquement sur les plateformes de stockage et d'entretien des engins au niveau des installations de chantier,**
- Avec des pompes à arrêt automatique,

Urgence De préférence, les engins sont sortis hors du chantier pour les grosses réparations (ou les gros entretiens). Lorsque cela n'est pas possible, un

dispositif de protection amovible (film polyane ou tapis absorbant + géo-textile) est mis en place sous contrôle du représentant environnement.

3.2> Sensibiliser le personnel

Enjeux et bonnes pratiques

Le personnel chantier est informé :

- Des enjeux spécifiques du projet,
- Des mesures préventives évitant une pollution accidentelle,
- Des moyens et de la procédure à mettre en œuvre en cas de pollution accidentelle.

Les mesures de prévention sont données et expliquées lors de l'accueil chantier et sont rappelées lors des RDV QSE. Elles sont également affichées sur site, sur un panneau d'affichage. En cas de besoin, elles peuvent aussi être redonnées lors de la prise de poste du matin via le panneau « Les 5 premières minutes ». Ces mesures peuvent être réactualisées lors de nouvelles tâches en fonction des enjeux et objectifs de la cellule travaux.

Test Des tests d'urgence seront organisés afin de vérifier les réflexes d'intervention et de former le personnel chantier à la connaissance des moyens d'intervention.

Le personnel sera également sensibilisé au dispositif d'alerte lors d'une pollution accidentelle et à la transmission d'information à chaque intervenant sur site.

Produits dangereux

Le personnel, ainsi que les sous-traitants et les fournisseurs, sont sensibilisés à l'utilisation, au stockage et à l'élimination des produits dangereux dès leur arrivée (livret d'accueil) sur chantier et lors des RDV QSE.

En cas d'utilisation d'un produit dangereux à un poste de travail, une formation au poste de travail est donnée aux compagnons pour leur présenter les risques liés à l'utilisation du produit, les équipements de protection individuelle à porter pour le manipuler, sa zone de stockage et les conditions d'élimination des produits usagés.

Le FDS des produits chimiques sont mis en place dans le « classeur sécurité » et consultées pour définir le stockage, l'utilisation et l'élimination des produits.

Kits Anti-pollution

La procédure d'intervention en cas de pollution accidentelle implique le recours au kit anti-pollution. Des formations à l'utilisation de ces kits sont menées, et des notices explicatives sont affichées sur les baraquements.

4> Contrôler

4.1> S'assurer de la bonne mise en œuvre des précautions

Rôle du chargé environnement

Lors des visites de chantier QSE, une attention particulière est portée à la bonne mise en œuvre des précautions, que ce soit pour se conformer à l'arrêté environnemental, à la suite d'une visite du CE ou simplement pour un suivi courant des travaux en cours.

De manière générale, le représentant environnement a pour mission de s'assurer que toutes les prescriptions émises par le présent document soient respectées pendant la phase d'exécution des travaux.

Contrôle interne

Tous les membres du personnel (encadrements, compagnons, sous-traitants, fournisseurs) sont concernés par l'action environnemental de l'opération et sont sensibilisés. Il leur revient à eux aussi d'être pro-actif sur ce sujet et de vérifier que leurs opérations n'ont pas ou peu de conséquences sur le milieu.

Contrôle externe

Le contrôle sera également effectué par les intervenants externes (CE, MOE, DEAL ?, autres ?).

4.2> Détecter les accidents

Contrôle quotidien

La détection des accidents se fait en général par le contrôle interne quotidien (ou par le contrôle externe), que ce soit lors des activités elles-mêmes ou lors du suivi courant. Le personnel est sensibilisé pour chaque type de travaux à risque :

- Lors des opérations à proximité de l'eau: le personnel à pied est vigilant aux fuites d'hydrocarbures !

Contrôles périodiques

Des contrôles périodiques sont réalisés lors des visites de la chargée QSE ou de la direction de chantier.

4.3> Confiner la pollution et évaluer son ampleur

Kits anti-pollution

En cas de pollution par hydrocarbure ou huile, des kits anti-pollution sont **disponibles dans les bases vies** et sur les engins principaux. Ils servent à absorber tous les produits liquides. Leur capacité d'absorption est de 20L. Ils sont réapprovisionnés autant que besoin après utilisation. Des kits de réserves sont également disponibles dans les véhicules du personnel encadrant.

Leur mise en œuvre est simple :

- Déposer les feuilles sur le liquide au sol,
- Déposer les boudins afin de contenir l'écoulement,

- Récupérer les absorbants et les évacuer en déchets dangereux.

Moyens supplémentaires En cas de pollution importante (supérieure à 20L), des moyens supplémentaires peuvent être mis en place tels que :

- Terre de Diatomée : granulés minéraux permettant d'absorber tout type de liquide,
- Coussins en flocon : coussins absorbants permettant d'absorber une grande quantité de liquide sur une petite surface.

Ces produits sont disponibles dans les bases vies du chantier.



Coussin en flocon



Terre de Diatomée

Kits anti-pollution aquatiques

Des kits anti-pollution aquatiques sont présents sur le chantier au niveau des installations de chantier. En effet, en cas de pollution au niveau de la nappe, ce kit sera utilisé par les équipes.

5> Alerter

5.1> Prévenir l'ensemble des organismes concernés

Consignes

La fiche de consigne en cas de pollution et la fiche de consigne environnementale en cas de pollution mineure aux hydrocarbures reprennent les démarches à suivre en cas de pollution accidentelle.

Ces fiches sont diffusées à l'encadrement de chantier (conducteur de travaux, chef de chantier, chef d'équipe), est présentées lors des RDV QSE et sont affichées sur le panneau d'affichage.

Par défaut toute pollution est remontée au MOE par l'intermédiaire du représentant environnement ou du responsable travaux. C'est ensuite le MOE qui a la charge de prévenir les services concernés, selon la pollution et son intensité (CE, DEAL, ARS...).

6> Réparer

6.1> Mettre en œuvre les actions curatives d'urgence

Pollution aux hydrocarbures

Dans le cas d'une pollution aux hydrocarbures ou huiles :

Après utilisation du kit, tel que défini dans le PAE/PGED –, « **le stockage des éléments pollués sera fait en fût fermé et dédié** » puis seront évacués en déchets dangereux dans les bennes prévues à cet effet et leur évacuation sera suivie par un BSDD.



Exemple de kit anti-pollution (feuilles absorbantes + boudins absorbants)

Extraction des éléments souillés

L'outillage et le matériel sur site sera utilisé en cas de pollution accidentelle, tel que :

- Pelles, pioches...
- Pelles mécaniques
- Pompe sur l'installation principale pour rejet (dans un bidon par exemple), si besoin

Stockage et évacuation des éléments souillés

Le stockage et l'évacuation des éléments pollués se fera à l'aide des éléments suivants :

- Tel que défini dans le PAE/PGED : « **stockage sur Plateforme étanche, entouré par un polyane** »,
- Big-bags,
- Évacuation en décharge contrôlée

7> Analyser et ouvrir des actions

7.1> Déterminer les dysfonctionnements à l'origine de l'accident

Actualisation

Ce document est amené à être actualisé en fonction des retours d'expérience sur les accidents environnementaux survenus lors des travaux, les conséquences et les mesures curatives mises en place.

De plus, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, une analyse critique de la réponse donnée à un accident, des moyens mis en œuvre et de la capacité de réaction du personnel, sera menée régulièrement. Cette analyse permettra, si nécessaire, d'améliorer les procédures d'exécution ou d'en définir de nouvelles dans le but de les rendre plus efficaces et d'éviter la récurrence du même événement. C'est pourquoi les procédures et le POIPA seront mis à jour autant que nécessaire.

7.2> Actions

Classification des niveaux de pollution

Dans le cadre du suivi des pollutions, un niveau de classification a été mis en place :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
P. Hydrocarbures	Déversement <20 L	Déversement entre 20 et 200L	Déversement >200L

Ouverture d'une FNC

Dans le cas de pollution de niveau 1, sera notifiée en réunion de chantier mais ne sera pas traitée sous la forme d'une FNC.

Dans le cas de pollution de niveau 2 ou 3, une FNC sera alors rédigée afin de tracer la pollution et de signifier à tous les intervenants les actions mises en place. Cette FNC sera diffusée directement par le groupe-ment à la MOE et au CE. Une communication sera faite dans les 24h.